

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 décembre 2024 à 19 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE BRIANCE-COMBADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jane Limousin sous la Présidence de M. Yves LE GOUFFE, Président.

Date de convocation des membres du Conseil: 09.12.2024

Nombre de membres en exercice : 25 Nombre de membres votants : 20

Etaient présents (20): Isabelle BOULIATAUD, Christine BURIN, Jean-Noël BOURGOIS, Daniel CHANGION, David COUEGNAS, Micheline DE CUYPER, Marie-Noëlle DEBLOIS, Joël FORESTIER, Corinne JEANDILLOU, Didier LAFARGE, Monique LAFARGE, Dominique LAUBARY, Henri LAVAUD, Yves LEGOUFFE, Gilles MATINAUD, Christian MONZAUGE, Philippe RAIGNÉ, Françoise RIVET, Jean-Claude SAUTOUR, Valérie SERRUT.

Absents et Pouvoirs (3):

Didier BROUSSE donne pouvoir à Philippe RAIGNE, Jean-Gérard DIDIERRE donne pouvoir à Christian MONZAUGE, Franck FOUR donne pouvoir à Dominique LAUBARY

Absents excusés (2):

Joe WAMPACH, Dominique DAUDE

Absents (0):

Secrétaires de séance : Micheline DE CUYPER et Monique LAFARGE

Délibération n° 2024-51 : Autorisation de consultation pour le projet de mise en place d'une télégestion sur les réseaux d'eau potable

La Communauté de Communes Briance Combade a fait réaliser une étude diagnostique et un schéma directeur des installations d'eau potable de son territoire avant le transfert de la compétence « Eau » au 1er janvier 2020.

Dans le cadre de cette étude, des compteurs de sectorisation ont été installés sur le réseau de distribution de manière à acquérir des données fiables permettant de mener à bien le diagnostic des installations. Les travaux qui font l'objet de ce dossier de demande de subvention concernent désormais le rapatriement des données de sectorisation sur une supervision avec la mise en place d'une télégestion des ouvrages.

Pour mémoire, ce projet a bénéficié d'une subvention de l'Agence de l'eau Loir-Bretagne à hauteur de 70% du montant total présenté. Le plan de financement prévisionnel est le suivant ;

BESOINS			RESSOURCES				
Nature de la dépense	Montant du projet	Préciser en HT ou TTC (en TTC si vous ne récupérez pas la TVA ou si la somme n'est pas soumise à la TVA)	· munocincino	Montant subventionnable	Forme de l'aide (avance ou subvention)	Taux de l'aide en %	Montant de la contribution attendue
Dépenses d'investissement	280 000	НТ	Agence de l'eau Loire-Bretagne	336 000	Subvention	70%	196 000
Dépenses de fonctionnement (*)							
			Département	336 000	Subvention	10%	28 000
			Nom de l'organisme ou collectivité apportant une aide financière				0
			Total des ressources externes				224 000
			Autofinancement (total des besoins - ressources externes)				56 000
Total des besoins (HT)	280 000		Total des ressources				280 000

^(*) pour les collectivités locales (ou assimilé), selon l'imputation comptable de la dépense.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Briance Combade après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** son Président à lancer la consultation concernant le projet de mise en place de la Télégestion sur les réseaux d'eau potable ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme à Châteauneuf la Forêt, le 16 décembre 2024

> Le Président Yves LE GOUFFE

Accusé de réception en préfecture 087-248719338-20241223-2024-51-DE Date de réception préfecture : 23/12/2024